



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Dominique Corminboeuf

P 2001.12

Evaluation du coût financier d'infrastructures ferroviaires permettant un transport public performant

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 7 février 2012, le député Dominique Corminboeuf s'inquiète de l'état actuel des infrastructures ferroviaires qu'il considère comme insuffisant et qui ne permettrait pas de faire cohabiter de manière efficiente RER et trains régionaux. Outre la ligne Bulle–Romont, plusieurs autres tronçons sont également mentionnés comme étant concernés par ce problème.

M. Corminboeuf insiste sur l'importance de moderniser les infrastructures ferroviaires de manière à permettre les croisements et l'accroissement de la vitesse commerciale. Ces améliorations permettraient ainsi de décharger le réseau routier et de répondre aux attentes des citoyens fribourgeois en matière de trafic régional.

Afin de permettre au monde politique d'être informé des implications financières d'une telle démarche et d'y adhérer en connaissance de cause, ce postulat demande une étude du réseau dans son ensemble et une évaluation des coûts financiers pour la mise à jour des infrastructures ferroviaires sur le territoire fribourgeois.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Depuis plusieurs années déjà, le Conseil d'Etat s'engage dans une politique de développement soutenu des transports publics dans le canton de Fribourg. En 8 ans (2005 à 2012), les moyens financiers octroyés par l'Etat en faveur des transports publics ont augmenté de 221 %. La mise en place de la 1^{re} étape du RER Fribourg|Freiburg fin 2011 concrétise cette volonté politique.

La liaison ferroviaire directe entre Romont et Bulle a ainsi permis d'intégrer cette dernière au réseau des grandes lignes et d'assurer un temps de trajet compétitif sur la ligne directe Bulle–Romont–Fribourg. La desserte régionale des localités situées entre les deux chefs-lieux est quant à elle assurée par bus. Concernant les critiques émises à l'égard de cette liaison routière, le Conseil d'Etat, en réponse au postulat « Réintroduction des trains régionaux entre Bulle et Romont », s'engage à étudier l'opportunité d'une telle option.

La deuxième étape du RER interviendra en 2014 par l'introduction de la cadence semi-horaire sur toutes les lignes ferroviaires régionales à destination du centre cantonal, à savoir les lignes Yverdon-les-Bains–Estavayer-le-Lac–Payerne–Fribourg, Fribourg–Romont et Neuchâtel/Kerzers–Morat–Fribourg. Ces améliorations nécessiteront d'aménager des points de croisement à Cheyres, Grolley et Givisiez. Ces deux dernières gares seront par la même occasion modernisées.

Les lignes de bus régionales et locales seront adaptées en fonction des modifications générées par la mise en place du RER Fribourg|Freiburg afin de permettre à leurs usagers de bénéficier d'une chaîne de transport continue.

Sur la ligne de chemin de fer à voie étroite Bulle–Châtel-St-Denis–Palézieux, la desserte sera nettement améliorée grâce à une cadence à la demi-heure et à la mise en circulation de trains accélérés entre Palézieux et Bulle. Une première étape de ce projet du « RER Sud » sera mise en place fin 2012 en lien avec « l'horaire Romandie 2013 » des CFF et ses conséquences pour les conditions de correspondances à Palézieux.

Le Conseil d'Etat, suivant son objectif de voir la part modale des transports publics augmenter d'ici à 2030, élabore actuellement sa vision du développement à long terme du réseau fribourgeois. En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat. Dans son rapport, il détaillera les différentes améliorations prévues selon différents horizons temporels et précisera les coûts d'investissement et de fonctionnement représentés par celles-ci. Compte tenu de l'importance des travaux à effectuer, le Conseil d'Etat vous informe que le rapport demandé ne pourra pas être délivré dans le délai légal d'une année et devrait être disponible dans le courant 2014.

26 juin 2012